



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 16/2015
Au Conseil communal**

**Demande de crédit de CHF 37'750.– pour le
remplacement d'un véhicule pour l'équipe
forestière**

Délégué municipal

M. François Laurent Althaus

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Pour ses déplacements en forêt, notre équipe forestière, composée aujourd'hui de six personnes, utilise un véhicule blanc de marque Toyota acheté neuf en mars 2002. Il s'agit d'un pickup double cabine (4 portes, 5 places), avec un pont de chargement, qui rend tous les services indispensables pour l'exécution d'un travail de qualité dans les forêts communales.

Par ailleurs, pour permettre une organisation efficiente du travail, les collaborateurs sont généralement répartis en deux équipes, un deuxième véhicule étant donc nécessaire. C'est la Toyota rouge du garde forestier, qui avait fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal en 2007, et qui donne entière satisfaction.

Bien entendu, cette situation pourrait perdurer, mais le Toyota blanc de 2002 présente des « signes de fatigue » très avancés et devrait subir de lourds travaux pour envisager de passer avec succès la prochaine expertise, qui devrait avoir lieu en fin d'année. Les forestiers bûcherons conduisent d'ailleurs ce véhicule seulement sur les hauts de la commune, car il présente diverses traces de rouille qui ont provoqué de lourds dégâts, en particulier sur les ailes qui sont maintenant trouées, ce que la police pourrait sanctionner lors d'un contrôle.

C'est pourquoi il devient donc indispensable d'acheter un nouveau véhicule en remplacement de l'existant qui aura finalement tenu plus de 13 ans.

2. Justification du choix

Après l'identification des besoins auprès des utilisateurs, notre choix s'est à nouveau porté sur un véhicule tout-terrain, de type semblable à l'existant, soit un pickup double cabine, avec un pont de chargement.

Ainsi, en disposant toujours de deux véhicules quasiment identiques, le transport d'hommes accompagnés de leur matériel ne devrait poser aucun problème. Par ailleurs, ce véhicule doit à la fois disposer d'excellentes qualités pour les déplacements sur les routes forestières communales et de qualités routières convenables pour les divers déplacements de l'équipe forestière.

./.

3. Proposition de véhicule

Une étude détaillée a été menée en collaboration avec le garde forestier. Après une sélection préliminaire de 4 modèles, notre choix s'est porté sur le modèle Isuzu D-Max Crew Planet 4x4 (voir *Tableau comparatif* annexé), soit la version la plus récente d'un véhicule que l'on rencontre de plus en plus souvent dans les activités sylvo-pastorales et agricoles.

Ce modèle présente par ailleurs d'excellents résultats tant en matière de consommation de carburant (avec une autonomie moyenne de plus de 800 km) que d'émissions de CO₂ (avec l'une des valeurs les plus basses de l'échantillonnage : 194 g/km). Il s'agit là d'un véhicule fiable et bien adapté au terrain (garde au sol comparable à celle d'un Land Rover). De plus, il est proposé à un prix qui présente un rapport qualité-prix très avantageux.

Enfin, ce véhicule est le seul dont la charge utile avec attelage soit de 3'500 kg, soit 700 kg de plus que son concurrent direct chez Toyota.



Le Isuzu Dmax Crew Planet (vue de la calandre et de la cabine)



Vue du pont de chargement (environ 1.1 m³ / 880 kg)

4. Coût de l'investissement

Le coût estimatif d'achat du véhicule proposé est de CHF 37'750.– répartis comme suit :

A.	Pickup cabine double + pont chargement (selon offre reçue)	CHF 33'650.–
B.	Achat pneus neige + chaînes (selon estimation)	CHF 3'000.–
C.	Imprévus et divers (env. 3%)	CHF 1'100.–
	Montant total du crédit demandé TTC	CHF 37'750.–
	Coût par habitant [base : 2'442 hab. au 31.12.2014]	CHF 15.45

Comme à l'accoutumée, le montant total ci-dessus est le résultat d'une demande d'offre chez divers concessionnaires de la région ; il s'agit donc du prix le plus économique.

5. Coûts d'exploitation et charges financières

5.1. Coûts d'exploitation

Ce projet n'engendre pas de coût supplémentaire au niveau de l'exploitation.

5.2. Charges financières

Celles-ci s'élèvent à CHF 4'190.25 par an, dont CHF 415.25 par an sur le capital moyen.



Photos prises lors du martelage 2014 [photos F. L. Althaus]

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

- vu le préavis municipal N° 16/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 37'750.– pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- oui les conclusions des deux commissions précitées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 16/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 37'750.– pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière,
2. d'accorder un crédit de CHF 37'750.– pour le financement de cette réalisation,
3. de financer cet achat par la trésorerie,
4. d'amortir cet objet durant 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 août 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier – Le Muids.

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Jean-Pierre Roland